

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMENAGEMENT ET COHESION DU TERRITOIRE
DIRECTION INFRASTRUCTURES
SERVICE ETUDE/FONCIER OPERATIONNEL/GEOLOGIE GEOTECHNIQUE
Affaire suivie par : Anne BOURGEOIS Tél. : 05 96 48 76 81 Anne.bourgeois@ctm.mq Sous la référence :

Fort-de-France, le 14 JUIN 2024

M. Guillaume Gallet de Saint-Aurin  
SCCV CARRERE  
Immeuble Synergie  
Zone de Californie 2

97233 LE LAMENTIN

**OBJET : Accord de principe de la Collectivité Territoriale de Martinique pour la plantation d'un corridor forestier sur la berge rive droite de la rivière caleçon, parcelle AP365 de la commune du Lamentin.**

Réf. : V/ Courrier n°PJ-4086 du 15/04/2024.

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'Eco Parc d'entreprises à CARRERE, vous nous avez sollicité afin de nous présenter l'aménagement d'un corridor forestier que vous envisagez de réaliser sur votre terrain d'assiette, tenant à la plantation, le long de la berge rive gauche de la rivière Caleçon, d'une espèce protégée et en voie de disparition en Martinique, le « Pterocarpus officinalis », et d'obtenir un accord de principe de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) pour vous permettre la mise en place de cet aménagement végétal également en tête de berge rive droite sur la parcelle AP365 (propriété de la CTM) sur la commune du Lamentin.

Sous réserve de la conformité de la conception technique et de l'autorisation de la DEAL dans son arrêté préfectoral, sous réserve de la prise en compte des éventuelles prescriptions que pourraient émettre les services techniques de la CTM et sous réserve de la validation juridique de cet aménagement par nos services avant toute réalisation d'un tel ouvrage, la Collectivité Territoriale de Martinique confirme donner son accord de principe à la mise en place dudit aménagement, sur sa berge en rive droite de la rivière Caleçon, conformément au plan d'implantation proposé par BIOTOPE et joint à votre courrier.

Lonnè ek respé anl'w.



Pour le Président du Conseil Exécutif  
Et par délégation  
le Conseiller Exécutif



Arnaud RENE-CORAIL